



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18173386

de

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

22 NOV. 2018

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION JOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : 0464.867.847

Dénomination

(en entier) : BELCAR

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue de la Terre à Briques, 29/E- 7522 MARQUAIN

Objet de l'acte : Prise acte changement de représentant permanent - Démission - Nomination

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26/06/2018 :

[...]

Prise acte du changement de représentant permanent de KEROLD SPRL

Le Conseil d'Administration prend connaissance du courrier de la SPRL KEROLD en date du 5 avril 2018 suivant laquelle Monsieur Pierre DESSAINT ayant élu domicile professionnellement à 7522 MARQUAIN, rue de la Terre à Briques 29/E, a été désigné en tant que nouveau représentant permanent de la SPRL KEROLD à compter du 2 mai 2018 pour l'exécution du mandat d'Administrateur et d'Administrateur-délégué dans notre société en remplacement de Monsieur Baptiste MAES.

Démission d'un administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Sylvie DELPLANQUE-MENET de son mandat d'Administrateur avec effet à l'issue de l'Assemblée générale appelée à approuver les comptes clos au 31/12/2017.

Le Conseil remercie Madame Sylvie DELPLANQUE-MENET pour son action au sein de la Société.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 26/06/2018 :

[...]

Nomination d'un Administrateur

L'Assemblée nomme Monsieur Tanguy MULLIEZ, né le 18/02/1968 à CROIX (France) et domicilié avenue Marie-Jeanne, 28 à 1640 RHODE-SAINT-GENESE (Belgique) comme administrateur à compter de ce jour et pour un mandat de six ans, c'est-à-dire pour une période qui finira immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2023.

Son mandat serait exercé à titre gratuit.

[...]

KEROLD SPRL, représentée par son représentant permanent, Pierre DESSAINT

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).